

COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES

A L'ENSEMBLE DES

EMPLOYES DE LA BRANCHE DES ESH

Le 15 décembre, la Commission Paritaire Nationale s'est réunie pour les N.A.O.
Cette commission réunissait les représentants du collège employeurs et les organisations syndicales afin de négocier sur les salaires minima de la classification

Le contexte socioprofessionnel évoqué par les syndicats :

Les hausses successives du SMIC (+ 1.6 % en janvier et 2.1% en décembre 2011).
La future réactualisation du SMIC de janvier 2012.
Un taux d'inflation estimé à 2.5 % fin novembre.
L'investissement professionnel demandé aux employés de la branche et la perte de leur pouvoir d'achat.

Les diverses ponctions dont ils sont victimes suite aux mesures gouvernementales.

Après négociation, les syndicats terminent la séance avec la proposition suivante :

+ 2.5 % pour l'ensemble des coefficients de la grille ESH, proposition, qui leur paraissait un minimum et à la limite de la décence.
Le collège employeur termine la session avec cette dernière offre :
Porter tous les coefficients qui seraient inférieurs au smic (1er janvier 2012) à ce niveau
1.2 % pour les autres coefficients
Un effort supplémentaires pour les catégories G5 et G6 estimé à + 0.2% (pour tendre vers le plafond de la sécurité sociale)
Une clause de revoyure programmée en juin (après les élections)

Il est rappelé aux organisations syndicales que :

dans certaines branches les minima sont fréquemment inférieurs au SMIC,
dans certains pays d'Europe, ce sont des baisses de salaire qui sont pratiquées,
que les salariés de la branche des ESH jouissent d'une réelle sécurité de l'emploi,
que la branche est génératrice d'emplois et que cela a un coût,
que les négociations salariales subsistent dans chaque ESH,
que la crise fragilise les capacités financières des ESH et que, vu le contexte, les employeurs ne peuvent pas faire mieux concernant la fixation des minima.

Les organisations Syndicales refusent de signer un tel accord qui verrait une dégradation sans précédent des revenus des salariés des ESH :

- 1. Perte de pouvoir d'achat des salariés de la branche.
Proportionnellement un salarié embauché en 2012 à un minima serait moins rémunéré qu'en 2011.**
- 2. Ainsi c'est 5 catégories qui se retrouveraient au niveau du SMIC (EE-EQ-OE-OQ.1 et GI)**
- 3. Ce serait accentuer le nivellement par le bas constaté depuis quelques années.**
- 4. Notre dernière proposition peut être supportée par la branche et nous la jugeons plus que « raisonnable »**

Les organisations syndicales ont souhaité informer les salariés de ce désaccord.